

Les Foulées Ludopital - 13 septembre 2026

Article 1 - Organisation

Les Foulées Ludopital se dérouleront le dimanche 13 septembre 2026. Elles sont organisées par l'association Ludopital avec le soutien de la ville de Roubaix et l'aide de nombreux bénévoles. Selon la situation sanitaire à cette date, des contraintes spécifiques pourraient être imposées aux participants et spectateurs.

Article 2 - Épreuves

Les Foulées Ludopital regroupent 6 animations sans chronométrage, sans classement, ni podium :

- 9h00 : Marche 11 km (ouverte à tous, sans limite d'âge) - Tarif : 8 € - Limite : 400 participants
- 9h30 : Marche 6 km (ouverte à tous, sans limite d'âge) - Tarif : 8 € - Limite : 500 participants
- 10h : Course Tour de Barbieux (≈ 3 km) - Tarif : 8 € - Limite : 400 participants
- 10h : Course 10 km - Tarif : 12 € - Limite : 1 600 participants
- 11h30 : Poussinade (6-10 ans, 1 000 m, allure libre) - Tarif : 5 € - Limite : 250 participants
- 11h50 : Promenade des Bambins (2-5 ans) - Tarif : 5€ - Limite : 250 participants

Article 3 - Licence ou certificat médical

Les épreuves n'étant pas compétitives, aucun certificat médical ni licence sportive n'est requis. Cependant, les organisateurs recommandent aux participants de suivre le Parcours de Prévention de Santé (PPS) de la FFA : pps.athle.fr.

Article 4 - Inscriptions

Inscriptions par courrier : Aucune inscription ne sera prise par courrier

Inscriptions en ligne : Ouvertes sur milesrepublic.com, dans la limite des places disponibles.

Paiement sécurisé en euros, jusqu'au vendredi midi précédant l'évènement. Un e-mail de confirmation est envoyé automatiquement après inscription via la plateforme.

Les inscriptions seront clôturées dès la limite des inscriptions atteinte. Aucune inscription ne sera prise le jour de la course.

Article 5 - Limite horaire

- Temps maximum pour le 10 km : 1h20
- Temps de passage maximum au 5ème km : 40 min

Au-delà de ces limites, le dossard sera retiré et les participants pourront continuer sous leur propre responsabilité, en respectant le Code de la route.

Article 6 - Rétractation

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation par le participant. Toutefois, sur présentation d'un certificat médical, l'inscription pourra être reportée à l'année suivante.

Article 7 - Dossards

Les dossards seront à retirer :

- Samedi : 15h00 - 17h30 (Salle des sports du lycée Baudelaire)
- Dimanche : 8h00 - 11h00

Tout transfert de dossard sans l'accord de l'organisation est interdit. Toute infraction pourra entraîner une disqualification.

Article 8 - Parcours et ravitaillement

- 10 km : Indication des kilomètres et ravitaillement au 5ème km. Les participants sont invités à prévoir leur propre ravitaillement en eau.
- Marche 6 et 11 km : Respect du Code de la route obligatoire. Un plan est disponible sur le format numérique sur le site. Le temps n'est pas illimité - il s'agit de marche et non de promenade. Le risque étant pour les très lents de ne pas bénéficier de guidage ni de ravitaillement .

Seuls les vélos de l'organisation, les véhicules de la police, de secours et la voiture balai sont autorisés sur le parcours.

Article 9 - Handisports

Participation en fauteuil autonome autorisée sur le parcours.

Les joëlettes sont admises en nombre limité, avec accord préalable, et bénéficieront d'un départ anticipé.

Article 10 - Consigne

Aucune consigne gardée n'est prévue. Les participants peuvent déposer leurs effets dans la salle Baudelaire, mais l'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Article 11 - Assurances

- Responsabilité civile : Assurance souscrite par l'organisation (AXA).
- Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties de leur licence. Les autres participants doivent souscrire une assurance personnelle.

Article 12 - Secours

Dispositif de secours assuré par le Centre Français de Secourisme. Un coureur pourra être mis hors course pour des raisons médicales.

Article 13 - Protection de l'environnement

Tout abandon de déchet en dehors des zones prévues entraînera l'exclusion du participant.

Article 14 - Annulation / Neutralisation / Force majeure

En cas d'annulation pour force majeure (catastrophe, conditions climatiques, problèmes sanitaires, etc.), aucun remboursement ne sera effectué.

Article 15 - Droit à l'image

La participation implique l'autorisation d'utiliser photos, vidéos ou enregistrements réalisés, sans contrepartie, sur tous supports et pour la durée maximale prévue par la loi.

Article 16 - CNIL

Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos données en contactant l'organisation.

Article 17 - Acceptation du règlement

Toute inscription vaut acceptation pleine et entière du présent règlement ainsi que des recommandations sanitaires en vigueur sur le site de la FFA.

Article 18 - Modifications

Selon la situation sanitaire à cette date, les contraintes pourraient être imposées aux participants et spectateurs.